

## **Point de presse COVID-19 du 3 juillet 2020**

**Discours de Mme Nuria Gorrite**

**Présidente du Conseil d'Etat**

---

Mesdames, Messieurs,

Au prix d'un engagement de toutes et tous, et au prix de nombreux sacrifices, nous avons aplati la première vague de l'épidémie de coronavirus. En comparaison internationale, la Suisse et le Canton de Vaud se sortent relativement bien de ce premier épisode. Grâce à chacune et chacun, nous avons évité d'engorger notre système sanitaire et avons limité la multiplication des contaminations et des cas graves.

Ce faisant nous avons aussi appris les gestes barrières – lavage des mains répétés, port du masque lorsque la promiscuité l'exige, respect des distances de 1 m 50 entre personnes. Ces gestes sont désormais notre bouée de sauvetage pour éviter une deuxième vague dévastatrice. Il était clair dès le départ qu'après l'écrasement réussi du pic de l'épidémie nous devrions apprendre à vivre avec elle, à « danser » autour d'elle, à redonner le plus de liberté possible sans que les contaminations ne repartent

à la hausse. Nous sommes entrés dans ce temps de la danse: deux pas en avant, un pas en arrière. Ces pas nous permettent de contrôler le risque tout en maintenant au maximum nos libertés retrouvées.

Nous l'avons dit, rien ne se serait pire sur le plan social, sur le plan scolaire, sur le plan économique, qu'un nouveau confinement généralisé. En respectant des mesures d'hygiène simples – et encore quelques contraintes dans notre vie de tous les jours, nous nous évitons des mesures beaucoup plus drastiques. Ensemble, nous souhaitons la trêve des confineurs !

L'expérience de ces deux dernières semaines nous apprend aussi qu'un relâchement rapide des mesures de distanciations sociales est immédiatement utilisé pour répondre à un besoin de liberté – sorties, rencontres, culture. Nous comprenons ce besoin ; un été passé à l'intérieur, sans vie sociale et avec le moins d'interactions possible serait difficile à vivre.

Mais mesdames, messieurs, un relâchement trop rapide et trop généralisé conduit inexorablement à une reprise des cas – et la responsabilité individuelle que nous appelons de nos vœux trouve ses limites dans le désir – bien compréhensible – de liberté. C'est ainsi que nous devons comprendre les nouvelles

mesures annoncées par le Conseil fédéral, dont le port du masque obligatoire dans les transports publics.

Cette mesure correspond à une logique sanitaire que nous, Canton de Vaud, souhaitons généraliser : port du masque obligatoire dans les endroits où la distance ne peut pas être respectée, tels que les transports publics, mais aussi les magasins de plus de dix clients ; a contrario dans les endroits où un contrôle et une traçabilité des personnes sont garantis, dans les restaurants ou discothèques par exemple c'est cette option qui est privilégiée, même si le port du masque reste recommandé. Porter un masque n'est pas une garantie absolue, mais il permet de se protéger individuellement, et il permet aussi d'éviter de diffuser la maladie si l'on en est soi-même atteint, mais sans symptômes ! C'est donc un geste de respect de l'autre, de respect des plus vulnérables, autant qu'un geste de protection individuelle.

Nous avons encore la responsabilité de respecter les distances et l'hygiène des mains. Et puis nous pouvons toutes et tous contribuer grandement et facilement à limiter la diffusion de l'épidémie, dans le respect de la vie privée et des données personnelles – respect auquel je suis très attachée – en téléchargeant l'application SwissCovid sur nos téléphones portables.

Mais la lutte contre l'épidémie implique aussi que l'on puisse être mis en quarantaine afin de limiter la propagation du virus. Les personnes frappées d'une telle mesure doivent impérativement rester à domicile et respecter les consignes du Médecin cantonal. Elles s'exposent à des sanctions en ne le faisant pas !

Et, puisque nous approchons des vacances et que les frontières ont été rouvertes, nous appelons chacune et chacun à la plus grande prudence dans le choix des destinations de voyage. En se rendant dans un pays qui figure encore sur la liste tenue par l'OFSP des pays « à risque » de coronavirus (par exemple les États-Unis, la Suède ou le Kosovo actuellement), on s'expose à la possibilité d'être mis en quarantaine à son retour – et cette quarantaine n'est pas cumulable avec les vacances selon le droit existant. Autrement dit les personnes qui le feraient s'exposent à des sanctions de la part de leur employeur.

Mais dans le fond, nous intégrons des contraintes minimales, le port du masque en particulier, l'hygiène des mains, dans notre vie de tous les jours, afin de pouvoir jouir du plus de liberté possible dans les mois à venir – et afin de continuer à protéger toutes et tous, et les plus vulnérables en particulier, de la contamination par ce virus mortel.

Ce sont des petits sacrifices qui permettent d'éviter le pire. L'expérience de ces derniers mois nous montre que les Vaudoises et les Vaudois sont d'excellents promoteurs de cette combinaison de liberté et de responsabilité.

Nuria Gorrite  
Présidente du Conseil d'État  
Cheffe du Département des infrastructures et des ressources humaines

*(seul le texte prononcé fait foi)*